



STAGE DE QUALIFICATION D'APTITUDE A L'HYPERBARIE CLASSE I MENTION B - AUTRES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

1. OBJECTIF :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe I Mention B : autres activités subaquatiques à l'air jusqu'à 40 mètres et avoir accès aux options qualificatives spécifiques.

2. CONDITIONS D'ACCES :

- Etre âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans,
- Aptitude médicale à l'hyperbarie à l'inscription,
- Soit suivre avec succès le stage Initiation ou la dernière semaine d'Initiation pour les candidats titulaires du capacitaire niveau III,
Soit être titulaire de l'un des certificats suivants :
 - Brevet Fédéral de plongée sportive (Capacitaire Niveau IV),
 - Certificat de Plongeur de Bord de la Marine Nationale, S.A.F. du Génie,
 - Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (2^e degré) Option Subaquatique,
 - Certificat plongée Sécurité Civile (3^e degré).

Niveau Théorique :

- Justifier d'un niveau scolaire équivalent au CAP,
- Connaissances de la physique et de la physiologie de l'hyperbarie.

Niveau Pratique :

- Natation

- 1000 m en 30 minutes (tenue de plongée sans bouteille).

- Apnée

- Deux fois 20 secondes sans déplacement avec intervalle de 10 secondes,
- Immersion à la profondeur de 10 mètres.

- Plongée

- Profondeur 20 mètres : Descente masque à la main, interprétation des signes, échange d'appareil, sauvetage, remontée en apnée.

NOTA : Tout exercice non réussi en deux essais est éliminatoire.

3. PROGRAMME : - Durée : 1 semaine - Effectif maximum : 8 à 12 stagiaires

Cours théoriques :

- Réglementations,
- Physique et physiologie de l'hyperbarie,
- Procédures d'urgence et conduite en cas d'accidents,
- Réglementation et équipements de sécurité,
- Caisson de décompression et ses composants - mise en oeuvre,
- Organisation et travail en équipe - Manuel de sécurité hyperbare.

Formation pratique :

- Application des procédures d'intervention en scaphandre autonome à l'air (40m),
- Rôle du scaphandrier secours,
- Procédures particulières (plongée en galerie - nuit...),
- Mise en œuvre caisson de décompression ;

4. DOCUMENTS DELIVRES :

- Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe I Mention B, validité 10 ans
- Livret Professionnel Individuel.

N.B. : Qualification reconnue équivalente HSE (UK) « Scuba Diver »